



Donation dun bien immobilier à l'étranger

Par cuca

Bonjour,

je suis co-proprétaire avec mes frères d'une maison familiale située en ESPAGNE.
est-il possible que je fasse donation à mon fils de ma part sur cette maison ?
puis je le faire chez un notaire en FRANCE ?
CORDIALEMENT

Par yapasdequoi

Bonjour,

C'est sans doute possible, mais l'intervention d'un notaire local sera indispensable pour les formalités légales en Espagne.
Consultez un notaire pour en savoir plus.

Par Isadore

Bonjour,

A ma connaissance, en Espagne il n'est pas possible de donner un bien immobilier sans passer par un notaire espagnol pour réaliser les formalités administratives. C'est la même chose qu'en France.

Point de vue français, mais aussi pensé-je point de vue espagnol, vous pouvez sans souci faire cette donation à votre fils sauf si vous avez reçu le bien (héritage, donation) dans des conditions l'interdisant (par exemple un testament vous imposant de conserver votre part du bien).